



accès en consultation au compte bancaire de la copropriété par le Conseil Syndical

Par **CSSDC**, le **25/04/2020** à **23:18**

bonjour

Dans le cadre de sa mission le Conseil Syndical doit contrôler la gestion du syndic

Comme président du conseil syndical il me semble intéressant d'avoir accès au compte bancaire en consultation.

Puis-je demander directement à la banque un "accès en consultation" ou la demande doit-elle passer par le syndic pour autorisation préalable ?

Evidemment si je peux le faire directement, j'aviserais le syndic et le comptable de ma demande

Cordialement

Par **santaklaus**, le **26/04/2020** à **10:28**

Bonjour,

"Dans le cadre de sa mission le Conseil Syndical doit contrôler la gestion du syndic". C'est exacte et le meilleur moyen est de consulter les comptes bancaires de la copropriété directement en ligne comme vous le faites pour vos propres comptes bancaires.

Le problème est que la loi du 10 Juillet 1965 ne permet que d'avoir accès aux relevés bancaires dans l'extranet mis en place par votre syndic avec un décalage d'un ou 2 mois sur les relevés. Ce qui n'est pas idéal pour connaître la solde bancaire de la copropriété en temps réel.

Toutes les banques ne permettent pas aux tiers d'avoir accès intégralement aux comptes en ligne mais permettent uniquement de consulter les 3 ou 4 dernières opérations. il est intéressant de demander d'abord à votre banque et à son gestionnaire figurant sur les relevés dans l'extranet si la consultation intégrale est possible et ensuite d'en faire la demande à votre syndic. (C'est le cheminement que j'ai suivi.)

Au syndic, outre votre demande, vous devrez communiquer la copie recto verso de votre carte d'identité et il demandera à la banque de faire le nécessaire. Vous recevrez, ensuite, un mot de passe pour consulter vos comptes. (je suis en attente de ce mot de passe de la banque)

Sachez, néanmoins, que dans un même groupe, chaque agence locale ne fonctionne pas de la même façon et ce que permet une agence locale peut être refusée par une autre.

SK

Par **CSSDC**, le **26/04/2020** à **11:34**

bonjour

merci pour la réponse et la préconisation d'action pour obtenir l'accès

Cordialement

Par **CSSDC**, le **05/06/2020** à **17:10**

bonjour

juste pour vous dire que j'ai maintenant la visibilité sur les comptes avec un accès spécifique.

c'est effectivement très intéressant et en analysant les débits et les crédits on constate comment fonctionne la gestion et si elle est claire.

Cette possibilité de consultation devrait être obligatoire pour chaque président du conseil syndical

merci pour les informations et conseils formulés

Cordialement

Par **santaklaus**, le **05/06/2020** à **17:21**

Bonjour,

Effectivement, cet accès facilite la vie mais il faut le demander car ce pas encore obligatoire .

SK